

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'HAGETAUBIN

EN DATE DU 19 novembre 2025

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal d'HAGETAUBIN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GOUAILLARDOU Frédéric, Maire de la Commune.

Etaient présents : GOUAILLARDOU – BAYACQ – BERTRAN – CRUZALEBES – DARRACQ – FATIGUE – FOURQUET – FOURNIER – LABOURDETTE – LAFFITTE – LUBET – NICOLAS – RICHARD.

Pouvoir :

Absents :

Secrétaire de séance : CRUZALEBES Pierre

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion précédente. Ouverture de la séance à 18 h 05.

N° 1 : OBJET : Projet E-cho

Le Conseil Municipal doit donner un avis sur le projet après qu'Alexandra LABOURDETTE ait exposé les arguments pour et contre.

9 avis contre, 2 avis pour et 2 abstentions.

N°2 : OBJET : Rénovation et extension de la mairie

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le choix des artisans est fait par l'architecte à 60% pour le prix et 40 % pour la qualité de la réponse fournie.

Un questionnaire a été envoyé aux artisans qui ont répondu à l'appel d'offre, leur réponse devait parvenir avant le 14 novembre au matin. Une analyse du questionnaire est en cours.

Les réponses à l'appel d'offre correspondent à l'estimation globale prévue par l'architecture.

N°3 : OBJET : Pot de départ à la retraite de Régine BERNADOU et Jean-Pierre DUMONDIN

Celui-ci est prévu le vendredi 19 décembre à 19h à la maison pour tous.

Monsieur le Maire et l'assemblée propose une participation de la mairie pour Régine BERNADOU, secrétaire générale de mairie, jeune retraitée et pour Jean-Pierre DUMONDIN, agent technique, retraité au 31 décembre.

N°4 : OBJET : Rapport sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement exercice 2024

Délibération 22-2025

Conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Président du Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons vient d'adresser à la commune son rapport sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement pour l'année 2024. Monsieur le Maire donne lecture de ce rapport au Conseil Municipal.

Il l'invite à délibérer.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement de l'année 2024 établi par le Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons,

TRANSMET à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, la présente délibération, pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Au registre ont signé les Membres présents,

Pour extrait conforme,

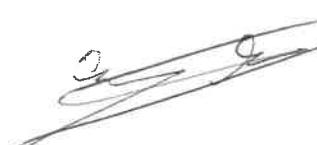
Le Maire,

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Laurent FOURNIER est à la recherche d'une nouvelle sono pour l'Eglise.
- Maxime LARRAN doit enlever les souches des sapinettes sur le stade.
- Les pompiers ont validé la défense incendie à la maison pour tous.
- La commune d'Arthez de Béarn avait demandé une participation pour la piscine au mois de juillet, Mr Le Maire avait demandé des informations complémentaires pour expliquer le tarif, il n'a pas encore eu de retour.
- Une importante fuite d'eau se situe à Mascouette, il faut prévoir la réfection du réseau.
- Mr ROSSI, éducateur sportif a fait une demande d'occupation de la salle à partir de janvier 2026 les mercredis après-midi de 16 à 17h, la salle d'Arthez de Béarn va être en travaux. 10 enfants y sont inscrits dont 4 résident sur la commune.

Signature du Maire :



Signature du secrétaire de séance :

